

Logements pour étudiants et réorganisation de la Cité Universitaire, Genève

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **136 (2010)**

Heft 07: **Logement collectif**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-109663>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Logements pour **étudiants** et réorganisation de la Cité Universitaire, Genève

Pour répondre à la pénurie de logements sévissant à Genève, et tout particulièrement de logements accessibles aux étudiants, la Fondation de la Cité Universitaire a décidé de construire un quatrième bâtiment de logement sur le site de la Cité Universitaire de Genève, qui lui permettra d'accueillir environ 260 à 270 étudiant(e)s supplémentaires.

La Cité Universitaire possède actuellement trois bâtiments sur le plateau de Champel à Genève, lui permettant d'héberger à l'année 540 étudiants environ. Pendant les vacances universitaires, la Cité sert en outre de résidence hôtelière pour des hôtes de passage.

Différentes infrastructures agrémentent l'accueil et favorisent l'échange entre résidents ainsi que l'ouverture de la Cité au monde extérieur : un restaurant servant également de cuisine scolaire, une salle de spectacle (Cité bleue), des équipements sportifs, un photo-club, un bar-dancing, etc.

La Cité bénéficie d'un droit de superficie que l'Etat de Genève lui accorde sur le terrain. Un plan localisé de quartier, négocié avec les propriétaires des parcelles voisines, est actuellement en vigueur et définit de manière impérative l'emplacement et le gabarit du futur immeuble.

La Fondation a décidé de lancer un concours SIA 142 en procédure ouverte afin d'optimiser la recherche de propositions pour un habitat étudiant de qualité, répondant intelligemment aux objectifs de développement durable dont le volet social n'est pas le moindre.

Elle désire favoriser la vie communautaire par appartements et offrir des solutions variées répondant majoritairement aux besoins de personnes célibataires, mais aussi de couples et d'adultes vivant avec des enfants.

Le jury du concours, présidé par M. E. Dunant, architecte, comprenait les membres professionnels suivants : Mme P. Lorenz, architecte et MM. R. Salvi, A. Kramp, P. Bonnet, M. Riva et Ph. Vasey, architectes.

(Extrait du rapport du jury)

CONCOURS

Palmarès

1^{er} rang, 1^{er} prix <i>FRAR Frei Rezakhanlou architectes, Lausanne Genève</i>	Fr. 45 000.-
2^e rang, 2^e prix <i>Marotta Basile Architettura SLP, Barcelone (Espagne)</i>	Fr. 40 000.-
3^e rang, 3^e prix <i>AUS, Josep Acebillo, Stanislava B. Sigon, Lidor Gil-Ad, Mendrisio</i>	Fr. 30 000.-
4^e rang, 4^e prix <i>Esposito & A.C. Javet, architectes epfl-sia, Lausanne</i>	Fr. 16 000.-
5^e rang, 5^e prix <i>Lp2 Prati, Prahin Lopez architectes assoc. SIA FAS SNC, Genève</i>	Fr. 10 000.-
6^e rang, 6^e prix <i>Baillif-Loponte & assoc. SA, Anzevui & Deville architectes assoc., Genève</i>	Fr. 8 000.-
7^e rang, mention <i>ANORAK sc sprl, Bruxelles</i>	Fr. 7 000.-



Site de la Cité Universitaire, GE

1^{er} rang, 1^{er} prix : *nou camp*

FRAR Frei Rezakhanlou architectes, Lausanne Genève

Le projet cherche à rassembler les différents programmes du site autour d'un lieu de référence central, formé par un jardin collectif en surface et par des équipements de loisir sous le jardin. La particularité du projet réside dans cette synergie entre fonctions existantes et futures, générant une spatialité d'une grande fluidité entre les programmes liés à la vie collective et celle plus privative des logements. Ainsi, les volumes existants, le nouveau bâtiment de logements et la crèche gardent leur singularité grâce à cet espace de liaison couvert, qui lui-même donne une identité forte au lieu.

En maintenant l'accès existant et son volume vitré de l'entrée à la cité, l'espace d'entrée trouve une nouvelle respiration en s'ouvrant visuellement sur le jardin collectif, et sur une large rampe qui relie les espaces de loisirs. Le restaurant rayonne avec sa terrasse sur le jardin ponctué de trois patios. Les chemins tissent les liens à ciel ouvert entre les bâtiments et donnent accès directement à deux patios. Le monde du dessous est ainsi connecté et ouvert en trois points à la lumière naturelle, l'atmosphère du rapport entre intérieur et extérieur se nourrit d'une vision sur le ciel associée à un petit jardin planté. Cet espace généreux est porteur d'une grande mixité d'usage : d'une part les espaces de vie communautaires – lecture, cyber café, buvette, salle de musique, réunion – et d'autre part l'accès aux équipements sportifs – squash et salle de sports.

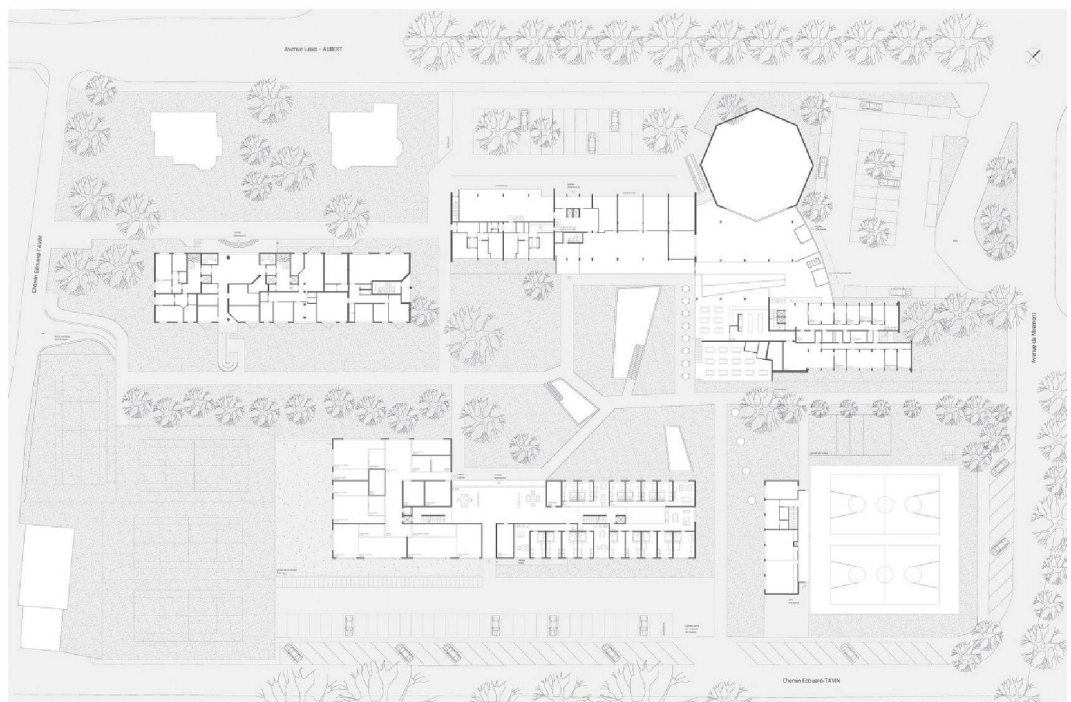
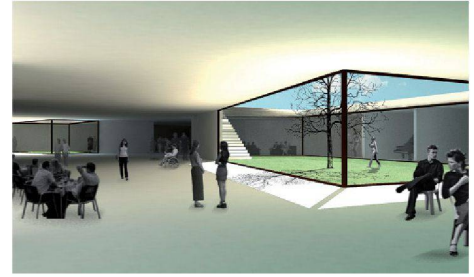
La qualité de lumière naturelle, condition de cette idée, doit être vérifiée par les dimensions des patios. Située à l'extrémité du bâtiment de logements des étudiants, la crèche trouve une position judicieuse dans le site, visible depuis le chemin d'accès venant de l'avenue Louis-Aubert et légèrement en retrait de la vie du campus. La forme compacte convient bien à l'organisation interne de la crèche, elle permet de s'ouvrir largement sur trois côtés, notamment par un jardin au sud-ouest.

Cependant, le plan de la crèche n'est pas abouti : l'espace d'entrée par un couloir n'est pas adéquat, un hall d'entrée plus généreux est souhaitable ; la salle à manger ne peut prendre place dans l'espace polyvalent.

Un seul accès traversant mène au bâtiment de logements des étudiants. Bien dimensionné, il s'ouvre largement sur le jardin collectif et devient ainsi le carrefour de tous les habitants de l'immeuble. S'apparentant à un « grand hall d'hôtel », l'identité forte de cet espace favorise le croisement des étudiants. La relation entre ce hall et les espaces collectifs situés en dessous devrait être plus ouvert : les deux escaliers éventuellement remplacés par un seul escalier plus généreux dans le hall central.

L'esprit communautaire se prolonge sous une autre forme dans les étages de logements, les auteurs proposent une réponse spécifique au mode de vie de l'habitat collectif des étudiants. Autour d'un grand vide central éclairé zénithalement, les escaliers et les ascenseurs occupent le centre et forment un pont entre les deux « rives » qui donnent accès aux logements par une loggia partagée entre voisins.

L'idée du collectif est très présente dans l'ensemble du projet, elle se poursuit en toiture avec des terrasses communes, qui sont problématiques dans leur usage au vu de la proximité des studios. Ces terrasses offrent un potentiel intéressant pour augmenter la capacité d'accueil par les chambres qui manquent par rapport au programme.



Marotta Basile Arquitectura SLP, Barcelone (Espagne)

Le projet répond avec brio aux désirs du maître de l'ouvrage de relier les diverses fonctions déjà présentes sur le campus universitaire tout en y intégrant le nouveau programme. L'espace vert central résultant en devient le poumon et le cœur.

C'est un des rares projets qui tient compte du point de vue architectural et qui résout avec soin l'ensemble du périmètre du site soit en le complétant, soit en le requalifiant par le dessin précis de ses surfaces et de ses plantations.

La grande toiture réunit et renforce non seulement toutes les fonctions communautaires propres aux besoins des étudiants, mais abrite et établit ainsi un trait d'union avec la ville, en partageant le foyer du théâtre, le restaurant, les magasins, la salle de lecture, la salle polyvalente, un point internet, une buvette, etc... avec les citoyens. La ville et la cité sont donc en étroite interaction. La crèche suit cette même logique, elle anime de par sa présence tout le rez-de-chaussée. Son accès est clair et bien séparé des distributions verticales prévues pour les logements.

Une hiérarchie très précise structure le bâtiment qui accueille les étudiants et lui confère une atmosphère de qualité. Les couloirs sont généreux et conçus comme de vrais lieux de rencontre. Les atriums en double ou triple hauteur qui les ponctuent établissent un échange également en verticalité.

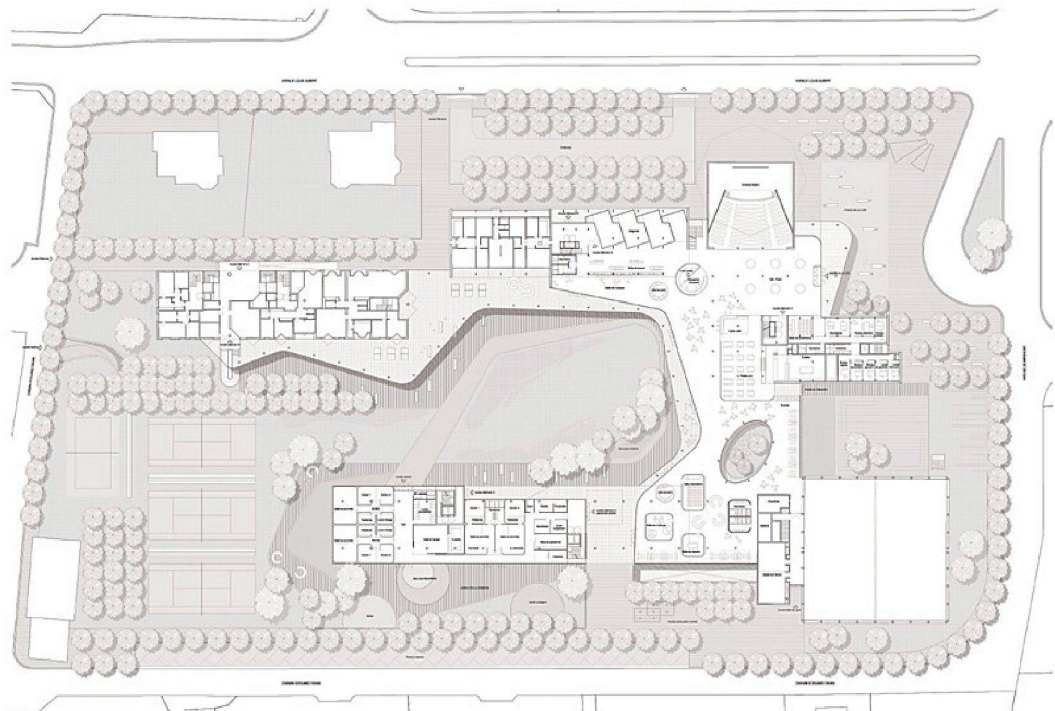
Si la lecture des façades est extrêmement plaisante et prometteuse, il est évident qu'il ne sera pas possible de la réaliser d'une façon aussi transparente et unitaire telle que présentée. Une sous structure sera forcément nécessaire au niveau des atriums, par exemple, s'opposant aux détails des vitrages des coursives qui seront plus fins puisqu'ils n'auront pas les mêmes sollicitations. De plus, les vitrages courbes restent toujours un défi technologique. La mise à niveau du projet du point de vue thermique modifiera la réalisation des surfaces en profondeur.

Du point de vue statique, la trame d'environ 6.40 m x 10 m ne pose pas de problème via un réajustement de l'épaisseur de la dalle sur rez, afin de permettre la déviation des charges provenant des piliers des étages supérieurs. Dans les étages au droit des grands évidements de façades, les champs des dalles d'une portée de 12 m x 8.20 m sans piliers intermédiaires, nécessiteront une augmentation d'épaisseur de dalle à environ 30 cm.

Il existe une certaine incohérence entre les images de synthèse et le plan au niveau du rez-de-chaussée. En effet, les piliers sont tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur, la lecture de ce fait est très différente.

Si le projet est en maints points fascinant, il reste le projet le plus onéreux des propositions présentées.

L'enveloppe thermique n'est pas développée et, telle qu'elle est dessinée, ne respecte pas les normes thermiques. La partie de l'enveloppe sans double peau est complètement vitrée sans protection solaire convaincante, et les risques de surchauffe sont importantes. Dans la configuration actuelle les atria sont problématiques pour la gestion de la surchauffe. La chaleur accumulée dans les atria s'infiltrera dans les étages supérieurs avec lesquels ils communiquent. Le bâtiment offre une bonne qualité de lumière dans les espaces communs, mais la double peau pénalise la lumière dans les logements.



3^e rang, 3^e prix : Ge21

AUS, Josep Acebillo, Stanislava Boskovic Sigon, Lidor Gil-Ad, Mendrisio

Le projet Ge21 réorganise le campus de façon vigoureuse autour d'un pré central présentant une déclivité vers le sud-est. Il en résulte une composition forte, décrite au sud-est par le nouveau bâtiment de logement, au sud-ouest par un nouveau bâtiment bas pour la crèche et au nord-est par un agrandissement du bâtiment des sports et du restaurant. Le bâtiment C reste relativement exclu de cette composition.

Un accès filtré au cœur du dispositif se fait au nord-ouest pour les utilisateurs de la crèche, dont l'accès est bien distinct des entrées du nouveau bâtiment. Cette claire distinction se fait par un évidement du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment et par une dérogation problématique au PLQ, qui prévoyait l'implantation de la crèche sous ce dernier. En effet, un accès généreux se fait de plain-pied depuis le chemin Edouard-Tavan, sous un vaste portique qui ménage la vue sur le Salève et définit un espace en balcon sur le pré, tandis qu'une large rampe-escalier mène à des locaux communautaires en relation directe avec l'espace extérieur central. C'est à ce niveau inférieur que s'organisent habilement les liaisons avec les installations de sport existantes, les nouveaux terrains de squash et les sous-sols des bâtiments A et C.

L'accueil de la Cité Universitaire est maintenu plus ou moins à son emplacement actuel, moyennant une clarification des espaces pour permettre la perception de l'espace central dès l'entrée dans le bâtiment, depuis la place à l'angle des avenues Louis-Aubert et Miremont. Un portique reliant les bâtiments A, B et C termine la composition horizontale unifiée entourant le pré central.

S'il en résulte une image forte d'institution et propice aux rassemblements, la nature même du pré central en pente ne convainc pas l'ensemble du Jury qui s'interroge sur son appropriation. L'importance du portique couvert et sa mise en scène interroge sur le rapport de voisinage et sont en contradiction avec la position de l'accueil qui, vu la présence des transports publics, confirme l'actuelle entrée « naturelle » du campus. Bien que liée au nouveau bâtiment par le sous-sol et par des galeries et des escaliers, la réception ignore quelque peu le reste des lieux de vie. Le restaurant quant à lui ne peut trouver de prolongement extérieur.

Le bâtiment de logement lui-même se présente sous la forme d'une architecture puissante et radicale, dont la volumétrie se découpe heureusement en fonction des différentes typologies, pour marquer des accès ou pour atténuer le rapport au voisinage.

Son système distributif simple se fait à partir de deux montées verticales, greffées sur des rues intérieures centrales, distribuant de part et d'autre des appartements mono-orientés. L'éclairage naturel de cette rue intérieure est assuré par des vides marqués en façade par de plus larges ouvertures, et par les espaces communs des logements qui sont relativement sous-dimensionnés. Il est à craindre que ces apports de lumière soient fortement atténués par les protections visuelles, qui viendront probablement garantir une certaine intimité aux logements. Un principe structurel fort souligne la rationalité typologique, même si la nature des percements (portes des chambres) et la reprise des charges en rez pourraient atténuer cette rationalité ou du moins engendrer un surcoût.

S'il répond aux demandes du maître de l'ouvrage de réunifier les bâtiments éparés de la Cité en un tout, le projet Ge21 le fait avec des moyens jugés trop peu en adéquation avec la situation et au prix d'une dérogation au PLQ. La qualité des logements proposés ne suffit pas à convaincre le Jury de prendre le risque d'une telle dérogation, sachant qu'il peut en résulter un grand retard dans la réalisation du programme.

